

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 7 DECEMBRE 2023 Délibération n° 10_07-12-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 01/12/2023 Lieu de la séance : QUILLY Date de la séance : 07/12/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, M. MÉZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 25 Procurations : 8 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à P. CORBEL T. GADAIS pouvoir à D. GUILLÉ N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO S. HALLIEN-LANIO pouvoir à J. TATARD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : V. BARILLAU Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : M. GALLERAND A. JOGUET C. PETER	

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE BOUEE : CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

SITUATION

La commune de Bouée a entrepris la construction d'un centre technique municipal.

Le bâtiment actuellement affecté aux services techniques est vétuste, exigü et non adapté aux besoins (ancienne école). Le stockage du matériel et des véhicules est réalisé sur différents lieux de la commune. La municipalité a décidé de doter les services techniques d'un nouvel équipement adapté et situé dans un environnement permettant de ne pas générer de nuisances pour les riverains.

Les objectifs sont multiples : Construire un équipement répondant aux besoins des services techniques visant à améliorer le service public rendu à la population et

répondre également aux nouveaux enjeux de développement durable et environnementaux.

Le projet consiste à construire et aménager un nouveau bâtiment de 266 m². Sécurisé, il permettra de stocker tous les équipements et matériaux utilisés par les services techniques.

Pour répondre aux enjeux de développement durable, le projet comprend :

- L'utilisation de matériaux biosourcés pour la zone chauffée du bâtiment
- L'installation d'un récupérateur d'eau de pluie permettant de réduire la consommation d'eau potable pour l'entretien des espaces verts de la commune
- L'optimisation de l'utilisation de la lumière extérieure pour éclairer le bâtiment
- L'installation de panneaux photovoltaïques permettant pour la Commune de réaliser de l'autoconsommation collective sur ses bâtiments communaux
- Utilisation du bois sur une partie du bâtiment pour le bardage extérieur permettant une meilleure insertion paysagère du projet dans son environnement

Le Permis de Construire a été déposé et la consultation des entreprises pour la construction est en cours, la réception du bâtiment est attendue pour août/septembre 2024.

Par courrier en date du 12 octobre 2023, la Commune a sollicité auprès d'Estuaire et Sillon un fonds de concours de 70 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (HT)	Poste de recettes	Montant
Travaux	492 600,00	D.S.I.L.	87 500,00
Honoraires MOE	49 162,00	Région	50 000,00
OPC	6 896,00	Fonds Communes Rurales	204 402,00
EXE Partiel	6 404,00	CCES - fonds de concours	70 000,00
Extension réseau électrique	11 000,00	Budget Municipal	179 440,00
Extension réseau téléphonique	5 000,00		
Relevé topographique	1 125,00		
Études de sol	4 270,00		
SPS - Bureau de contrôles	5 685,00		
Imprévus	5 000,00		
Acquisition terrain	4 200,00		
TOTAL DEPENSES	591 342.00	TOTAL RECETTES	591 342.00

Estuaire et Sillon a souhaité mettre, au cœur de son intervention, un principe de solidarité vers ses petites communes. Ainsi, s'agissant d'un projet d'envergure à supporter pour la commune de BOUEE, celle-ci a déposé auprès d'Estuaire et Sillon une demande de fonds de concours pour financer ces travaux.

Vu l'avis favorable de principe du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2023,

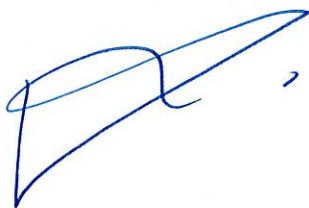
CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours de 70 000 €, correspondant à 14.21 % du montant prévisionnel du programme, au profit de la Commune de BOUEE pour lui permettre de construire un Centre Technique Municipal,
- ☛ DE PRECISER que ce fonds de concours sera versé pour moitié sur présentation de l'ordre de service de commencer les travaux et pour le solde sur présentation du procès-verbal de réception du chantier,
- ☛ DE PRECISER également que le montant total et définitif de ce fonds de concours respectera le taux mentionné ci-dessus et les différents plafonds règlementaires appliqués sur le montant définitif du programme, à savoir :
 - Qu'il ne pourra excéder la part d'autofinancement du bénéficiaire du fonds, hors subventions (Article L 5214-16 V du CGCT)
 - Que la participation minimale du maître d'ouvrage ne saura être inférieure au seuil de droit commun fixé à 20 % (article L 1111-10 du CGCT),
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 8 décembre 2023

Valérie BARILLAU
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 12 DEC 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 12 DEC 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU